

**DÉCLARATION D'INTENTION**

**ENTRE**

**LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**ET**

**LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR LE DÉVELOPPEMENT**

**EN MATIÈRE DE LUTTE  
CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Le gouvernement du Québec et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) expriment par la présente l'intention de renforcer leur action dans le domaine de la lutte contre le changement climatique en lui conférant une dimension mondiale.

Une telle dimension leur apparaît comme un complément nécessaire aux stratégies et aux actions que mènent déjà les États fédérés et les régions. La lutte contre les changements climatiques exige en effet que tous les échelons de gouvernance coordonnent leurs efforts. De plus, les États fédérés et les régions sont convaincus que toute politique de développement, domaine dans lequel elles constituent des acteurs de premier plan, ne sera efficace que si elle prend en compte les profonds bouleversements qui résulteront de l'évolution du climat dans la majeure partie des régions du monde.

À cette fin, les signataires de la présente déclaration d'intention entendent mettre en place un partenariat d'appui au partenariat plus général entre les Nations Unies (PNUD et PNUE) et les associations de Régions (Réseau des Gouvernements Régionaux pour le Développement Durable (NRG4SD), Association Internationale des Régions Francophones (AIRF), Assemblée des Régions d'Europe (ARE), Conférence des Régions Maritimes d'Europe (CRPM), Forum Global d'Associations de Régions (FOGAR), Northern Forum, Organisation latino-américaine des gouvernements intermédiaires (OLAGI) et *The Climate Group*) « Approche territoriale en changement climatique ».

Le partenariat général entre les Nations Unies et les associations de Régions vise à accompagner des régions de pays en développement dans l'élaboration de véritables stratégies en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et de se doter ainsi de leur propre Plan Climat Territorial Intégré (PCTI). Ce plan pourra se décliner en politiques publiques et en règlements d'une part, et en projets d'investissement d'autre part, pour lesquels les partenaires se mobiliseront afin d'accéder aux différents mécanismes financiers existants.

Pour ce faire, le partenariat général reposera sur :

- l'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques entre Nations Unies, États, régions, secteur privé, etc.;
- la conception et l'offre d'outils méthodologiques ainsi que des techniques nécessaires à l'élaboration du PCTI;
- la formation à l'utilisation de ces outils et l'élaboration de la stratégie et du PCTI;

- une aide à la sélection de projets de mise en œuvre du PCTI et à l'identification des instruments réglementaires et financiers adéquats : politiques publiques / projets d'investissement;
- une assistance technique pour faciliter l'accès aux nouveaux mécanismes financiers.

Un tel partenariat est considéré comme une valeur ajoutée aux actions déjà menées par les gouvernements régionaux et les associations de régions au titre de leurs compétences propres. Il est conçu et mené en pleine coopération et en totale coordination avec les initiatives en cours et prévues aux échelons national, régional et mondial. Il contribue à une application renforcée des orientations définies par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en matière d'atténuation et d'adaptation.

La mise en place de ce partenariat s'effectuera en trois grandes phases :

- **une première phase de sensibilisation d'au moins 500 régions du monde**, qui comprend deux volets principaux : la production d'outils facilitant la diffusion du savoir et la mise en place d'ateliers de formation par les pairs dans 22 ensembles régionaux sur tous les continents. Il est en effet de notre devoir de nous assurer que les régions des pays en développement soient informées des défis engendrés par le changement climatique (atténuation/adaptation), mais aussi des mesures déjà mises en œuvre à l'échelle internationale (CCNUCC, Protocole de Kyoto...), des bonnes pratiques et actions entreprises avec succès par leurs homologues ainsi que des opportunités à saisir pour garantir le développement durable de leur territoire (instruments réglementaires et financiers, solutions technologiques...). Les responsables des collectivités territoriales seront invités à des ateliers réunissant des praticiens en provenance d'autres collectivités et des experts des agences des Nations Unies, des États, des ONG, du secteur privé ou du monde académique. Dans ce cadre, la coopération décentralisée Sud-Sud et Nord-Sud sera encouragée, les processus d'apprentissage par les pairs facilitant une meilleure appropriation du savoir;
- **une deuxième phase d'accompagnement d'au moins 50 régions** dans l'élaboration de leur Plan Climat Territorial Intégré autour de cadres politiques d'atténuation, d'adaptation, de partenariat et de financement, leur permettant ainsi de se doter de règlements et de politiques publiques d'une part, et de projets d'investissement d'autre part, pour lesquels un appui à l'accès aux différents mécanismes financiers existants sera offert (aides publiques au développement, FEM, OMD Carbon, MDP, Fonds d'adaptation, PPP, Coopération décentralisée, fondations privées, 1 % eau...); et
- **une troisième phase de mise en œuvre** de politiques publiques et de règlements d'une part, et de projets d'investissements d'autre part.

Afin de parvenir à une telle coordination et d'assurer une pleine coopération, le contenu du partenariat global est conçu en s'appuyant sur les lignes directrices suivantes :

- il s'agit d'un processus dynamique ouvert qui permet d'intégrer les orientations qui seront éventuellement adoptées dans le cadre des « Conférences de Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques »;

- ce processus doit rester souple quant aux méthodes et aux instruments de mise en œuvre qui seront proposés afin de tenir compte de la diversité des situations existant à l'échelle mondiale, tant sur le plan de la capacité de réponse (y compris les contextes institutionnels et politiques) que sur celui des conditions géographiques rencontrées;
- ce processus s'appuie sur les méthodes et les outils existants pour autant qu'ils répondent aux exigences techniques et scientifiques requises et qu'ils permettent une contribution effective aux objectifs visés et aux priorités des territoires concernés.

Le partenariat spécifique qu'entendent mettre en place le gouvernement du Québec et le PNUD contribuera au partenariat plus général entre les Nations Unies et les Associations de Régions « Approche territoriale en changement climatique ».

Les Parties concrétiseront leur volonté de coopération en matière de changement climatique dans le cadre d'une entente subséquente qui devra être conclue d'ici, ou lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Copenhague, en décembre 2009.

Cette entente aura pour objectif général d'appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre de Plan Climat Territorial Intégré (PCTI) dans une région qui sera ciblée par le gouvernement du Québec. Après accord du bureau des Nations Unies de la région ciblée et du gouvernement central de cette région, le Québec, comme copartenaire, contribuera, en expertise et en fonds financiers, à l'élaboration du PCTI de la région sélectionnée, en utilisant les cadres politiques de partenariat (ART GOLD), d'atténuation (inventaire des émissions de gaz à effet de serre) et d'adaptation (cartographie de la vulnérabilité).

Le PCTI permettra à la région sélectionnée de développer des projets de règlements et de politiques publiques d'une part, et de projets d'investissement d'autre part. Le Québec, le PNUD et le PNUE feront tous les efforts nécessaires pour la mobilisation des mécanismes financiers existants (APD, Finance Carbone, FEM, MDP, Fonds d'adaptation, PPP, coopération décentralisée, ONG, fondations...) permettant la mise en œuvre de ces projets.

Les signataires de la présente déclaration d'intention appellent la CCNUCC, l'Union Européenne et les autres ensembles continentaux et sous-continentaux à participer à cette initiative. Ils appellent également les États et les autres instances adéquates à cofinancer cet important partenariat.

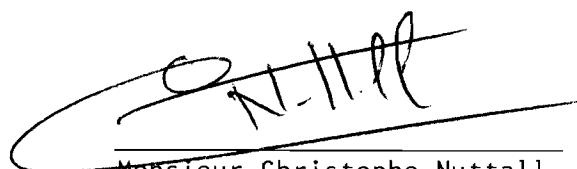
Fait à *Bruxelles*, le *26<sup>e</sup> juin* 2009, en double exemplaire.

**POUR LE GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC**

**POUR LE PROGRAMME  
DES NATIONS UNIES  
POUR LE DÉVELOPPEMENT**



Monsieur Jean Charest  
Premier ministre



Monsieur Christophe Nuttall  
Directeur de la plateforme  
pour les partenariats  
innovants